



Circulaire n° " 027 /DELM

13 AVR. 2020

Mesdames et Messieurs les Directeurs Régionaux de la Santé
Messieurs les Directeurs des Centres Hospitalo-Universitaires
Monsieur le Directeur de l'Institut Pasteur du Maroc

Objet : Digitalisation de la fiche d'investigation du COVID-19 / Nouveau circuit de l'information

Référence : Circulaire n° 024/DELM du 03 avril 2020

Suite au déploiement de la solution informatique en ligne, visée dans la circulaire citée en référence et dans le but de pallier à toute éventuelle lenteur de circulation de l'information, il s'est avéré pertinent (i) de ne plus conditionner le signalement des cas possibles par la validation de l'Unité de veille et de sécurité sanitaire et de santé environnementale provinciale (UVSSSE), et (ii) de ne plus faire transiter les résultats de laboratoire selon le circuit DELM-DRS-DPS-Structure hospitalière.

Ainsi, afin de démarrer la prise en charge des cas confirmés et d'amorcer le processus de recherche et d'investigation des contacts le plus rapidement possible, il est porté à votre connaissance qu'il a été décidé d'opérer de la manière suivante (Cf. logigramme en annexe) :

- Le clinicien de la structure hospitalière, dédiée à la prise en charge des cas suspects COVID-19 et le point focal hospitalier de la surveillance épidémiologique procèdent à la saisie en ligne des informations, en même temps que la réalisation du prélèvement, qui sera envoyé au laboratoire accompagné d'une fiche (Modèle ci-joint), devant obligatoirement comporter l'identifiant généré par l'application ;
- Le laboratoire reçoit le prélèvement, le traite et saisit le résultat directement en ligne. La structure émettrice du prélèvement reçoit directement un mail avec le résultat du prélèvement

Il est entendu que les structures impliquées dans la veille sanitaire aux échelons central (DELM), régional (SSPSE) et provincial (UVSSSE) ont accès aux données leur permettant de réaliser les analyses nécessaires pour le suivi de la situation épidémiologique.

J'attache du prix au respect des termes de cette circulaire. 4/3

Ampliations :

- Monsieur le Secrétaire Général
- Monsieur l'Inspecteur Général
- Monsieur le Chef de Cabinet du Ministre de la Santé
- Madame et Messieurs les Directeurs de l'Administration Centrale
- Monsieur le Président du Conseil National de l'Ordre des Médecins

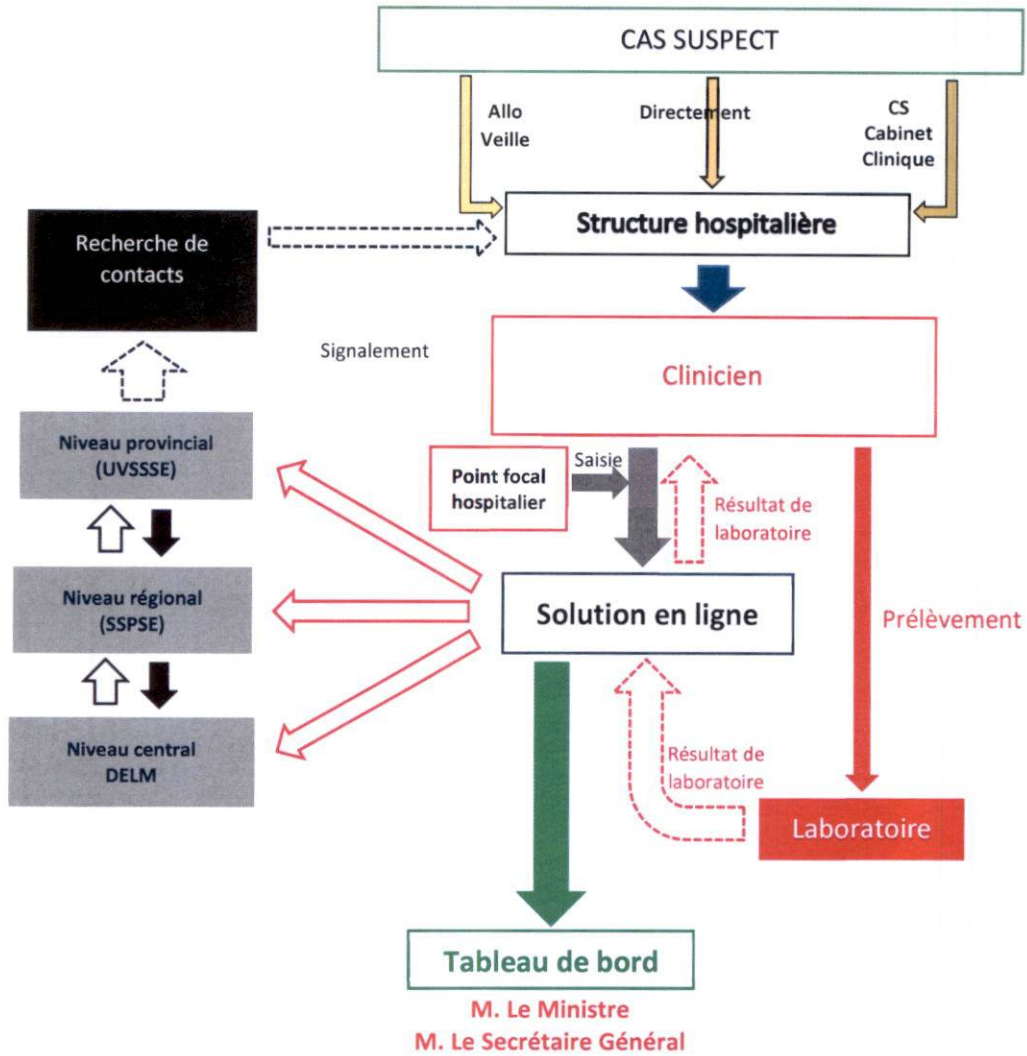
Pièces jointes :

- Logigramme « Circuit de l'information »
- Modèle de Fiche Laboratoire

Ministre de la Santé

Khalid AIT TALEB

Circuit de l'information



2/3



COVID-19

Fiche de diagnostic au laboratoire

Code du cas possible : / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ /

I. Données du patient

Nom/Prénom :

Sexe : M F

Région : Province/Préfecture :

Date d'investigation : / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ /

Date de début des symptômes : / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ /

II. Données relatives au prélèvement

Motif du prélèvement : Diagnostic Contrôle

Type de prélèvement : Oropharyngé Nasopharyngé

Liquide broncho-alvéolaire Autre :

Date de prélèvement : / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ /

Personne ayant effectué le prélèvement :

Laboratoire destinataire :

Responsable de l'acheminement :

III. Données du laboratoire

Date d'arrivée au laboratoire : / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ /

Etat du prélèvement à la réception : conforme Non conforme

Si non conforme, quelle est la non-conformité ?

Technique utilisée : RT-PCR Xpert Autre :

Résultat positif Résultat négatif A recontrôler

Responsable de l'analyse :

Qualité :

Date : / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ /

Signature :

Cette fiche est mise à la disposition de la structure de prise en charge des cas possibles COVID-19

Les sections I et II doivent être dûment renseignées par l'équipe sanitaire de la structure de prise en charge, dès l'admission du cas possible, et validée par l'UVSSSE du SRESS qui organise l'acheminement du prélèvement au laboratoire

La section III doit être renseignée par l'équipe du laboratoire ayant effectué l'analyse, qui l'archive et saisit le résultat sur l'application informatique de surveillance épidémiologique de COVID-19

YBS